

(1) Epoux ou Père
Prénoms Cheickh, Omar
Nom (2) SISSOKO

né (3) le 04 Septembre 1986
à 03 heures 25
à Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Fils (4) de (5) Mamadou SISSOKO

et de (5) Aissa dite Ba Diaffo
CAMARA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 251
le 06 Décembre 2017

MENTIONS MARGINALES (7)



MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{re} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Laura Audrey
Nom (2) TURCUTTO

mée (3) le 26 Janvier 1989
à 21 heures 55
à Thiais (Val-de-Marne)

fille (4) de (5) Bernard Raymond
et de (5) Noëlle Jocelyne
Adeline ROBERT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 35
le 26 Janvier 2018 (6)

L'officier de l'état civil
Scellé (9)



MENTIONS MARGINALES (7)

à heures ;

, le

L'officier de l'état civil
Scellé

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1) Premier ENFANT (1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

Extrait de l'acte de naissance n° 540
le 19 octobre 2017

à 05 heures 50

est né(e) (2)

Aaron, Bernard

SISSOKO

Suivant déclaration conjointe

du choix du nom en date du : 19-10-2017

du sexe masculin, à Tournan-en-Brie
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnue(s) (4) le 09 août 2017 en mairie de
La Queue-en-Brie (Val-de-Marne) par
les père et mère.

Délivré conforme aux registres le 19 octobre 2017

L'officier de l'état civil



Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15